

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

### **L'an deux mil VINGT TROIS**

#### **Le 20 avril à 19h00**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 13 avril 2023

Présents : M GROSDENIS Henri, M MATRAY Jean-Luc, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, Mme BOURNEZ Christine, M DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, M LOMBARD Jean Marc, M GODINOT Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, M VIODRIN Jérôme, M DESBENOIT Bernard, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 38

Excusés : M CHIGNIER Bernard, Mme MONTANES Véronique, M MEUNIER Gérard, M BERTHELIER Bruno, M VALENTIN Alain, Mme LEBEAU Colette, M LE PAGE Clément remplacé par M DESBENOIT Bernard, Mme TROUILLET Nelly, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : M CHIGNIER Bernard à M BUTAUD Jean Charles, M MEUNIER Gérard à M FAYOLLE Jean, M BERTHELIER Bruno à M HERTZOG Etienne, Mme TROUILLET Nelly à M JARSAILLON Philippe, M CHENAUD Fabrice à M DESCAVE Guillaume, Mme CALLSEN Marie-Christine à AUBRET Alain, Mme DANIERE Emmanuelle à M MOULIN Bernard.

Election d'un secrétaire de séance : M Jean FAYOLLE (Briennon)

### **N°2023/N°080**

#### **OBJET : REGLEMENT AIDE PLAN FACADE EN CENTRE BOURGS 2023**

M. Guillaume DESCAVE, Vice-président en charge de l'habitat, rappelle que dans le cadre du travail autour du programme Petite Ville de Demain et la dynamisation des centres-bourgs, Charlieu Belmont Communauté a souhaité travailler sur l'esthétisme de ses centres-bourgs et des entrées de bourgs via un plan façade.

Ce plan façade s'inscrit donc dans une stratégie plus générale d'accroissement de l'attractivité des centres-bourgs du territoire. De fait, une entrée et un cœur de bourg disposant de façades rénovées pourront doper l'attractivité immobilière, économique/commerciale, touristique, ainsi que le cadre de vie des communes du territoire.

Ce plan façade aura pour but d'encourager les rénovations extérieures d'immeubles et de maisons en centre-bourg par le versement d'une aide financière. Cette aide financière pourrait s'élever à 20% du montant total des travaux sous limite d'un plafond d'aide par dossier de 3 000 € et devra correspondre au règlement joint en annexe 1.

Afin d'avoir une action plus efficace et plus ciblée, le plan façade va disposer de périmètres d'application propres à chacune des communes du territoire. Ces périmètres localisés dans les centres anciens des communes et les entrées de bourg, permettront de cibler l'action sur des zones visibles et à forts enjeux. Ceux-ci s'appuient sur les zones urbaines de bourg identifiées dans les Plan locaux d'urbanisme, le cas échéant.

Où cet exposé et après en avoir délibéré avec 36 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Communautaire,

- Valide le règlement et son annexe 1 pour le versement des aides dans le cadre du plan façade en centre-bourgs 2023 joints à la délibération ;

- Précise que l'aide financière correspondra à 20% maximum du montant des travaux TTC éligibles et ne pourra pas être supérieure à 3 000 € ;

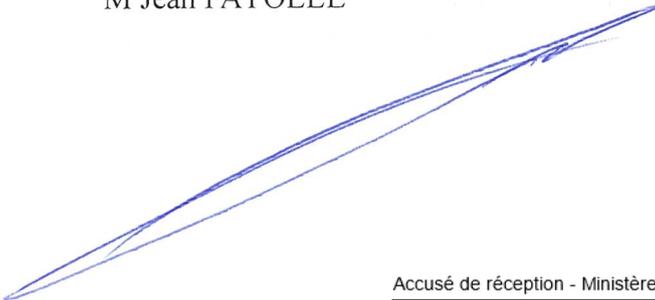
- Délègue au Président les décisions d'octroi de subvention individuelle dans le cadre établi ci-avant ;

- Fixe la date d'effet au 1<sup>er</sup> mai 2023 ;

- Dit que la dépense est prévue au budget principal en section d'investissement.

La Secrétaire de séance  
Représentant de la commune de Briennon  
M Jean FAYOLLE

Pour le Président empêché,  
Le Vice-Président de la Communauté  
De Communes  
M Pascal DUBUIS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20230420-N2023-080-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2023